

aurait surtout pour but d'assister à la sanction royale du bill prévoyant l'augmentation des indemnités parlementaires. Puis-je demander au ministre du Travail (M. Gregg) qui, sauf erreur, est leader de la Chambre, s'il pourrait remettre la chose...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député pourrait-il m'indiquer pourquoi il considère ce qu'il vient de dire comme étant de nature à fonder une question de privilège?

M. Knowles: La question de privilège que je pose, monsieur l'Orateur, c'est qu'il est, à mon avis, aussi inopportun qu'injuste envers la Chambre d'interrompre à telle fin le débat sur le chômage; je demanderai donc au ministre du Travail...

M. l'Orateur: A l'ordre. Il ne s'agit pas de tout d'une question de privilège. Je ne crois pas que le député puisse poser la question de privilège afin de demander pourquoi nous nous rendons au Sénat, lorsque nous avons été avisés que le député de Son Excellence le Gouverneur général sera présent afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Quand la sanction royale doit avoir lieu et que nous avons reçu avis en ce sens, tout projet de loi qui a été adopté par cette Chambre et par l'autre Chambre doit recevoir la sanction royale, quel que ce soit ce projet de loi. La sanction royale n'est pas donnée quand la Chambre ne siège pas. Quand on nous convoque à cette fin, il nous faut nécessairement interrompre le débat qui se déroule alors à la Chambre.

Je ne me permettrai donc pas de créer un précédent en déclarant qu'en pareille occurrence un député peut poser la question de privilège, s'il estime que tel ou tel projet de loi n'est pas assez important pour qu'on interrompe le débat, en demandant au leader de la Chambre de supprimer ou de remettre à plus tard la cérémonie de la sanction royale. Le député, je le sais, comprend la chose. Je lui demande donc de ne pas insister.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, le débat vous a jusqu'ici permis d'entendre des discours fort intéressants et érudits sur le sujet en discussion, c'est-à-dire le chômage. Vous avez également eu le plaisir d'entendre exposer un grand nombre de théories économiques qu'on a attribuées à des économistes éminents d'autrefois et d'aujourd'hui. Il me semble que, dans certains cas, ces théories ont été un peu trop simplifiées; néanmoins, on les a préconisées. Je tiens à mentionner que toutes les opinions formulées jusqu'ici sont vraiment dignes d'attention; cependant, je dois admettre que le tableau se présente plutôt sous forme fragmentaire. Afin d'envisager le problème que

pose le chômage comme il convient, il faut l'aborder d'une façon logique et ordonnée.

Tout d'abord, y a-t-il du chômage au Canada? S'il y en a, est-il assez grave pour qu'on s'en inquiète? Est-ce qu'il augmente ou diminue? Il y a évidemment du chômage au Canada et il semble que de 300,000 à 500,00 personnes chôment, bien que personne ne semble en savoir exactement le nombre. Même les chiffres que le ministre a mentionnés semblent exiger certaines réserves, comme toute donnée statistique, et le chiffre de 524,000 personnes qui cherchent des emplois ne signifie évidemment pas que tous ces gens manquent de travail. Cependant, le ministre a dit que le même mois de l'an dernier 338,000 personnes étaient en quête d'emplois.

Le chômage existe-t-il au point de causer de l'inquiétude? Là encore, je crois que la réponse est oui. On nous a dit que le chômage est toujours prononcé en janvier vu qu'il est saisonnier; mais il semble que cette année, pour m'exprimer avec modération, il soit plus saisonnier que d'habitude. Dans un pays qui compte 14 millions d'habitants, le chiffre de plus d'un demi-million de personnes qui cherchent des emplois est très élevé. C'est, je crois, presque une personne sur sept travailleurs disponibles. Il semble que le chômage tende à s'accroître. Si l'on compare janvier 1953 à janvier 1954, l'augmentation du nombre de ceux qui cherchent des emplois est de 186,000. De même, l'augmentation a été considérable de décembre 1953 à janvier 1954, soit de 338,000 à 524,000.

Je pourrais signaler qu'en décembre 1952,—il y a eu un an en décembre dernier,—237,000 personnes étaient en quête d'emplois et, en conséquence, il y avait en décembre 1953 environ 100,000 personnes de plus qui se cherchaient des emplois qu'en décembre 1952. On peut déclarer sans crainte de se tromper que le chômage est assez évident, qu'il est assez important pour causer de l'inquiétude et qu'il s'accroît manifestement.

Deuxièmement, ayant démontré que le problème existe, qu'allons-nous faire à cet égard? Ici également, plusieurs considérations entrent en ligne de compte. Le chômage est-il plus prononcé dans certaines industries où est-ce là un état général par tout le pays? Quelle en est la cause? C'est assurément là le point le plus important, car si l'on ignore la cause il est très difficile de trouver le remède. En outre, advenant qu'on découvre la ou les causes, celles-ci se prolongeront-elles vraisemblablement? Dans le cas de l'affirmative, s'aggraveront-elles dans l'avenir au point d'aggraver le problème du chômage ou s'évanouiront-elles automatiquement? Dans le cas présent, il semble